

Procès-Verbal

Séance du 21 décembre 2023

Séance : 20h30 - 22h00

Président de Séance : Chabaud Jean-Louis,

Étaient présents :

Mmes CHAILLAN Delphine, DANGER Marine, KALUZA Véronique
Mrs MESTRE Bastien, BRARD Richard, VIVICORSI Pierre-Louis, BEE Sébastien

Absents excusés :

Absent non excusé : M. SABARLY Alain

Secrétaire de Séance : Mme DANGER Marine

Le Maire propose l'adoption du Procès-verbal du Conseil Municipal du 19 octobre 2023. Celui-ci ne fait l'objet d'aucune remarque et, est adopté à l'unanimité.

Il a été délibéré les sujets suivants :

- **Dépenses d'investissement dans la limite d'un quart du budget communal** - Comme chaque année, le Maire rappelle que la collectivité est en droit de mandater des dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget (afin de payer les entreprises). Mise au vote : 0 contre/0 abstention.
- **Demande de subvention pour achat de défibrillateur** - Projet d'ajout d'un défibrillateur (3 en tout), en lien avec la construction de la salle multi-activité. Demande auprès du FODAC pour cet achat supplémentaire. Mise au vote : 0 contre/0 abstention.
- **Délibération EnR** - Envoi de la zone prévue (A 222) pouvant être prise en compte comme zone d'accélération des EnR pour une implantation de panneaux solaires. Mise au vote : 0 contre/0 abstention.
- **Adoption des nouveaux statuts sur l'exploitation des domaines skiables** - Dans le cadre de la fusion des syndicats en charge de la gestion et de l'exploitation de l'Espace Lumière, tel qu'actée par le Conseil Communautaire de la CCAPV en date du 17 octobre dernier, La Commune d'Allos a sollicité la reprise sur sa

compétence sur la gestion et l'exploitation exclusive du domaine skiable du Seignus. Mise au vote pour la récupération de la compétence par Allos : 0 contre/ 0 abstention.

- **Décisions modificatives (écritures budgétaires)** - 5 décisions modificatives ont dues être effectuées : 3 concernant le personnel, 1concerant les travaux en bâtiment et 1 les factures d'électricité. Mise au vote : 0 contre/0 abstention.
- **Endiguements de Barrême** - Les digues de la commune n'étant pas répertoriées elles ne sont pas classables. La déclaration officielle de ces dernières permettra leurs rénovations et leurs entretiens afin de prévenir les crues dévastatrices. Mise au vote 0 contre/ 0 abstention.
- **Contrats départementaux du Territoire** - Présentation des nouveaux contrats départementaux pour la période 2024-2026 (10 000 000 d'euros pour les nouveaux projets à l'échelle départementales).
- **Créances en non-valeur** - Le Maire expose la nécessité de l'épuration de certains comptes pour le bon fonctionnement de la trésorerie de la commune. Mise au vote : 0 contre / 0 abstention.
- **Appel d'offre de reprise de l'entreprise SARLU LEGRAND** : Le Maire rappelle l'importance de la présence d'une boulangerie dans la commune et propose d'engager des démarches pour une éventuelle reprise du commerce. Mise au vote : 0 contre/ 0 abstention

Deux points ont été abordés en question diverse.

- Autorisation du versement de la Primes inflation pour les titulaires.
- Passation de la compétence de l'eau à la CCAPV en 2026 (création de 5 syndicats - ancien canton de Barrême).